H111
P232

CONSEILS

N° 31.

A UNE JEUNE MÈRE

ET AUX

PERSONNES QUI L'ENTOURENT,

ESSAI INAUGURAL

Présenté et soutenu à la Faculté de Médecine de Paris, le 11 *février* 1828, *pour obtenir le grade de Docteur en médecine;*

PAR JEAN-JOSEPH TURINAZ, du Chatelard,

(Savoie);

Bachelier ès-lettres de l'académie de Paris.

Femme! mère! quels honneurs ne vous sont pas dus dans l'univers!

FOURNIER, Dict. des sc. méd.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1828

27540

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRE-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL,
Chimie médicale	ORFILA, *Examinateur.*
Physique médicale	PELLETAN fils, *Examinateur.*
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	BERTIN.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN, *Examinateur.* ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT,
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX, *Suppléant.*
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL. LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER. DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DENEUX.

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, PELLETAN père, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Andral, *Président.*	Gerdy.
Arvers.	Gibert.
Baudelocque.	Kergaradec.
Bouvier.	Lisfranc.
Breschet, *Suppléant.*	Maisonabe.
Cloquet (Hippolyte).	Parent du Chatelet.
Cloquet (Jules).	Pavet de Courteille.
Dance.	Ratheau.
Devergie.	Richard.
Dubois.	Rochoux.
Gaultier de Claubry, *Examinateur.*	Rullier.
Gérardin, *Examinateur.*	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AU MEILLEUR DES PÈRES.

Par l'amour filial.

AUX MÂNES

DE LA PLUS TENDRE DES MÈRES.

Regrets éternels.

A MON FRÈRE JEAN-BAPTISTE.

A MON FRÈRE LOUIS,

Docteur en théologie, Directeur du grand séminaire de Chambéry.

A MA SŒUR ÉTIENNETTE.

Par l'amour fraternel.

A MON COUSIN FRANÇOIS TURINAZ,

Grand Vicaire capitulaire du diocèse; Chanoine de la Métropole; Supérieur du grand séminaire de Chambéry.

A MON COUSIN THÉOPHILE TURINAZ,

Fourrier-Général des Gardes du Corps de S. M. le Roi de Sardaigne

A MON COUSIN CONSTANT.

Par l'estime et l'amitié.

J.-J. TURINAZ.

A MON FRÈRE,

MON CHER JEAN-BAPTISTE,

C'est à toi que je dois la noble profession que j'ai embrassée; l'étendue de cette dédicace et de cet opuscule ne me permet pas de faire ici l'énumération de tes bienfaits. Je ne puis maintenant te témoigner ma reconnaissance qu'en t'offrant cet essai, qui est ton ouvrage : goûte le doux plaisir attaché aux actions vertueuses. Tu ne fus jamais pour moi un censeur rigide, mais bien un ami. Dans ton généreux cœur tu trouves la récompense de tes immenses sacrifices, et moi je ne puis qu'être

TON DÉVOUÉ FRÈRE,

J.-J. TURINAZ.

CONSEILS

A UNE JEUNE MÈRE

ET AUX

PERSONNES QUI L'ENTOURENT.

PAR des dispositions qu'on ne peut trop admirer, la nature a pourvu la femme, à un degré éminent, de toutes les qualités que devait avoir l'être intéressant chargé, pour ainsi dire, à lui seul des dangers, des soins attachés à la reproduction et à la conservation de l'espèce. Sensibilité exquise, amour de ses devoirs, faiblesse musculaire, qui, l'exemptant des travaux pénibles, lui donne un goût décidé pour vivre retirée; patience admirable pour s'occuper d'une infinité de détails qui ne conviendraient point au caractère impétueux de l'homme, etc., etc., voilà les qualités qui distinguent toutes les époques de la vie de la femme. Elle prend soin de notre longue enfance, après nous avoir porté, à ses risques et périls, pendant neuf mois dans ses flancs. Quand arrivent les passions, elle les tempère, donne une direction louable à leurs efforts tumultueux; enfin, vers le déclin de nos jours, elle effeuille encore des roses sur le chemin qui doit nous mener au trépas.

Mais il est une époque de sa vie qui exige plus particulièrement tous nos soins : je veux parler de la gestation. Qu'une sollicitude bien entendue en vers notre compagne, et qui ne doit jamais dégénérer en coupable et lâche complaisance, soustraie à mille maux une existence précieuse dont tous les instans sont consacrés à notre bonheur.

A quels signes reconnaîtra-t-on que la femme porte dans son sein un nouvel être, la joie, l'espoir de ses parens, qui, étant pour eux une source de sensations nouvelles et pleines de charmes, centuple encore les liens qui les unissent.

Sans débattre ici les systèmes fameux qui ont tour à tour divisé le monde savant sur la manière dont s'opère la fécondation, j'aborde de suite mon sujet. Puisse cet essai inaugural obtenir l'indulgence de mes maîtres, diriger la mère sensible qui porte dans son sein l'objet de ses plus chères affections, et glacer d'épouvante la femme coupable qui chercherait à porter une main criminelle sur l'innocente et malheureuse victime de sa faiblesse ou de son libertinage !

On a divisé les signes de la grossesse en signes rationnels et en signes sensibles. Passons-les promptement en revue, en commençant par les premiers : nous verrons quelle est leur juste valeur. D'abord on a dit que lors de la consommation du sacrifice qui a pour but le grand œuvre de la reproduction, la femme était prise d'un mouvement nerveux, expansif, voluptueux, simulant une secousse électrique. La chose peut se passer ainsi quelquefois; mais l'expérience contraire d'un grand nombre de femmes diminue la confiance que l'on pourrait avoir dans ce signe; d'autres ont dit qu'il fallait simultanéité dans la consommation de l'acte, et, par conséquent concours actif de la part de la femme. Des observations bien positives, qui constatent que des femmes ont conçu pendant le narcotisme et la léthargie, s'opposent à ce que l'on ajoute foi à un tel signe. Tous les signes rationnels donnés depuis *Hippocrate* jusqu'à nos jours sont dans le même cas : ils ne peuvent déterminer l'homme de l'art à affirmer d'une manière positive que la conception a eu lieu. Ainsi le mouvement qui, suivant *Aristote* et *Galien*, se propage le long des trompes

utérines; les yeux caves, languissans, cernés d'un cercle bleuâtre ; les paupières tombantes, jaunâtres ; la lassitude pleine de charmes qui suit le coït, suivant *Hippocrate*, ainsi que le masque du même auteur ; le changement de couleur de la peau de brun en blanc, de blanc en noir, selon *Lecat* et *Levret ;* le gonflement du cou et les battemens qui se remarquent vers sa partie inférieure, suivant l'observation de *Démocrite ;* l'inégalité du caractère, qui se porte au mal ; l'affaissement, l'exaltation, la perversion des fonctions de l'intellect, donnée par M. *Moreau;* la force, la vivacité du pouls, le sang couenneux, la sensibilité, la tuméfaction ou l'affaissement de l'abdomen ; la décomposition des traits, le nez allongé, etc., etc., sont des signes très-incertains. L'aménorrhée, comme la présence des règles, ainsi que l'ont observé *Mauriceau*, *Riolan*, *Haller*, ne prouvent rien. Il en est de même des dégoûts, vomissemens, pica, développement, sensibilité des mamelles, couleur foncée de l'aréole, exsudation d'une humeur lactescente ou séreuse par le mamelon, etc., etc. Tous ces signes, bien qu'ils soient équivoques, doivent tenir le médecin sur ses gardes, et lui faire ajourner une médication qui pourrait avoir de funestes résultats pour la mère et pour l'enfant.

Les signes que l'on nomme *sensibles* sont ceux que fournissent le toucher, le ballottement, les mouvemens actifs du fœtus et l'auscultation ; ils offrent un peu plus de certitude que les signes rationnels ; mais, dans les cinq premiers mois de la grossesse, l'auscultation exceptée, on ne peut pas encore avoir en eux une entière confiance. Je m'aperçois que je me suis éloigné de mon sujet, car je ne devais parler que de l'hygiène des femmes enceintes ; je m'empresse donc de livrer à la discussion orale tous les signes de la grossesse, pour entrer de suite en matière.

La grossesse existe : il s'agit de tracer les règles que doit suivre la jeune mère pour parcourir avec le moins de dangers possible le laps de temps déterminé par la nature afin d'arriver à son but, la reproduction et la conservation de l'espèce humaine. Que la jeune femme connaisse donc bien ses devoirs : qu'elle sache qu'avec la conception

commencent ceux de mère. La nature et l'expérience ont tracé la voie qu'elle doit suivre ; malheur ! malheur à celle qui s'en écarte ! tôt ou tard elle paiera chèrement cette transgression. C'est principalement aux femmes opulentes des grandes villes que je m'adresse : leur vie molle, leurs habitudes déréglées, leurs passions tumultueuses, ont besoin qu'on leur oppose une digue puissante. Le tableau des calamités qui les attendent ou des douces consolations qui leur sont réservées doit leur faire sacrifier les plaisirs passagers d'un instant à leur santé, à l'existence de l'être précieux qui se développe dans leurs flancs, et que la nature a confié à leurs soins. Ainsi, quelles que soient la santé, la force, la condition de la jeune mère, rien ne peut l'affranchir de ses devoirs, la soustraire aux règles de la saine hygiène. Je vais examiner successivement les influences de l'air, des habitations, des habillemens, des bains, de l'alimentation, des excrétions, de l'exercice, etc.

Air. La pureté de l'air que l'on respire influe fortement sur la santé ; c'est peut-être le premier agent de l'hygiène. *Hippocrate* l'appelait *pabulum vitæ.* Aussi exige-t-on, et spécialement pour la femme enceinte, qu'il soit pur, sa composition chimique toujours la même, tempéré, un peu sec. On évitera surtout le passage brusque d'une température chaude et sèche à la constitution froide et humide; il faudra également fuir les insidieuses fraîcheurs des soirées de l'été. Les raisons de ce précepte sont très-simples. Toutes les forces de la femme, centralisées sur l'utérus pour la formation et l'accroissement de l'embryon, ne peuvent réagir énergiquement à la périphérie sans de graves inconvéniens pour ce dernier. Tout le monde sait également que, par l'exposition aux courans d'air frais dans les variations un peu marquées de la température du milieu ambiant, on est très-exposé au coryza, au catharre pulmonaire, qui, par les efforts d'éternument et de toux qui les accompagnent, peuvent déterminer ou au moins favoriser l'avortement. Ainsi donc, la femme enceinte évitera, autant que possible, les courans d'air froid, les fraîcheurs du

soir et du matin. Cependant, des motifs impérieux l'exigent, il faut bien s'y soumettre. Dans ce cas, elles auront soin de se corroborer par un léger repas, ou par deux doigts d'un vin généreux, voire même par une légère boisson tonique : surtout qu'elles soient bien couvertes, dussent-elles sacrifier quelques-uns des futiles atours de la toilette à la conservation de leur santé. Ces préceptes semblent un peu rigoureux; mais la jeune mère ne doit-elle pas se consacrer tout entière à son enfant, et faire pour lui les plus grands sacrifices? Ici la plus petite faute est un crime, la moindre négligence peut avoir des suites très-fâcheuses. Voyons maintenant quelles sont les autres circonstances atmosphériques que la femme enceinte doit encore éviter. Pour elle, l'influence de l'air vicié est plus funeste que les inégalités de température. L'air le plus délétère est certainement celui qui contient le plus de matières hétérogènes, celui dans lequel se trouvent réunis en grand nombre les hommes ou les animaux. Ainsi les temples, les spectacles, les soirées, les cercles nombreux, etc., doivent être interdits aux femmes grosses; plus spécialement à celles qui sont sujettes aux maux de tête et aux syncopes. Toutes doivent fuir les lieux habités par un grand nombre d'accouchées, le voisinage des marais, des tanneries, des mégisseries, des égoûts, des voiries, des rizières, les prisons, les rues étroites, les salles basses et humides, les endroits embaumés par un grand nombre de fleurs. Elles ne laisseront jamais, pendant la nuit, dans leur appartement, ni fleurs, ni arbustes en végétation. Les diverses circonstances que je viens de décrire disposent toutes à l'avortement, et peuvent, à elles seules, le déterminer quelquefois.

Habitation. Quant à l'habitation qui convient aux femmes enceintes, il serait superflu d'en parler s'il n'y en avait que leur position sociale met à même de suivre les préceptes qu'une sage expérience a reconnus d'une importance plus ou moins grande. Ainsi, pendant sa grossesse, si ses moyens le lui permettent, la femme abandonnera le cloaque méphitique des grandes villes pour habiter le penchant d'une colline

à l'abri des influences délétères produites par le voisinage des marais ou de tout autre lieu infect dans lequel pourrissent en grande quantité des matières végétales et animales. Cette demeure ne sera ni nouvellement bâtie, ni fraîchement décorée ; l'humidité qu'entretient une construction récente, les émanations métalliques des couleurs, excitantes des vernis, peuvent porter des atteintes fâcheuses. Pour remplir les conditions que j'ai exigées dans la température de l'air ambiant, les appartemens seront vastes, regarderont le sud-est en hiver, et en été le nord-est. La chaleur artificielle produite par la combustion de différentes matières végétales corrigera les influences pernicieuses d'une basse température ; des ventilations, en été, atteindront le double but d'entretenir une agréable fraîcheur et de renouveler l'air des appartemens, vicié par la respiration.

Habillemens. C'est spécialement dans leur manière de se vêtir que les femmes enceintes doivent apporter toutes sortes de soins. Ici pas une ne peut secouer le joug des règles de l'hygiène. Enceinte vient du latin *incincta*, c'est-à-dire *non cincta.* Les dames romaines employaient une ceinture pour relever les plis des draperies qui leur servaient de vêtemens : du moment qu'elles s'apercevaient qu'un nouvel être se développait dans leurs flancs, elles faisaient abstraction de cet accessoire de leur parure. La jeune mère se couvrira donc de manière à ne pas se ressentir facilement des vicissitudes atmosphériques; elle n'exercera aucune compression sur son corps, car elles ne seraient pas sans danger pour le petit individu auquel elle doit donner le jour. Afin d'atteindre ce double but, elle usera de vêtemens chauds, mais légers, dont tout le poids sera supporté par les épaules, où ils prendront leur point d'appui. Le ventre, un peu développé, pousse en avant la robe de la femme, la relève ; pour se mettre à l'abri du froid, qui peut facilement l'atteindre par cette voie, elle fera prudemment de porter un caleçon. Aux doux plaisirs de la maternité seront sacrifiés ceinture et corset, déplorables inventions de la coquetterie et des modes, comme si, pour une femme, la beauté, selon

l'expression du philosophe de Genève, consistait à être pincée, coupée comme une guêpe. Nulles raisons ne se présentent pour autoriser l'usage des ceintures; mais il faut avouer que, poussés par un zèle philanthropique inconsidéré, beaucoup de médecins et de philosophes ont trop généralement proscrit l'usage du corset. Dans la majeure partie des cas, il est non-seulement inutile, mais encore nuisible; cependant il est de rigueur lorsque l'on doit soutenir des seins volumineux dont le poids incommodant fait souffrir, et quand, par des tractions et une irritation prolongées, les femmes sont exposées à des maladies très-graves : mais encore, dans ce cas, de quelle utilité est ce busc d'invention meurtrière? La circonstance précitée seulement permet, ordonne de porter un corset très-médiocrement serré, non dans le but que la coquetterie se propose, mais dans celui d'éviter les squirrhes, etc., les cancers.

Lits. C'est sur eux qu'on se livre au repos, afin de réparer, par le sommeil, la perte, l'épuisement nerveux qui ont eu lieu pendant la veille. Ils doivent ne pas être trop mous, et ne céder que modérément au poids du corps; car lorsqu'ils sont par trop douillets, ils provoquent une transpiration abondante qui énerve, épuise, prédispose aux pertes et à l'avortement : en outre, ils exposent à contracter, au lever, une foule de maladies, par la suppression de l'exhalation cutanée, par le passage brusque d'une température plus chaude à la constitution atmosphérique opposée. Cependant, durant le temps de la gestation, les femmes doivent se livrer à un repos plus prolongé que dans la position contraire; mais pour se mettre à l'abri d'une foule d'accidens, elles ne doivent s'y livrer qu'un peu de temps après le repas, quand leur digestion est déjà très-avancée.

Bains. Proscrits pendant la grossesse par *Avicenne* et *Mauriceau*, ils ont été trop facilement conseillés par d'autres médecins. Tièdes et comme moyen de propreté, ils sont très-utiles en entretenant la fonction exhalante de la peau. Ils sont aussi d'un grand avantage dans des

accidens nerveux très-intenses ; rien alors ne peut les contr'indiquer : souvent ils préviennent, empêchent l'avortement. Les bains de siége, vers la fin de la grossesse, détendent, relâchent les parties, surtout chez les femmes qui sont appelées à goûter pour la première fois les douceurs de la maternité, dans un âge déjà un peu avancé. Cependant les femmes qui seraient très-faibles, lymphatiques, ne doivent point chercher à détériorer, par des bains intempestifs, une santé chancelante.

Bromatologie. Dans le vulgaire, on croit que du moment qu'une femme est enceinte il faut augmenter la quantité de ses alimens; mais ce précepte est une erreur. La nature, qui attache des sensations de plaisir à l'usage de ce qui peut nous être utile, nous frappe aussi de dégoût pour ce qui nous deviendrait pernicieux. Or, dans le commencement de la grossesse, la femme, tout entière sous l'influence de la grande opération qui se passe en elle, est prise d'inappétence, de dégoût, preuve bien évidente que, loin d'être augmentés, rendus plus succulens, les alimens, au contraire, doivent être moins abondans, d'une digestion plus facile. L'hypothèse toute gratuite qu'il faut manger pour deux tombe quand on considère qu'à trois mois le fœtus, terme moyen, n'a que trois pouces et demi de longueur, et pèse à peu près trois onces. Sa formation, son accroissement, ne doivent pas être regardés, dans le principe, comme se faisant aux dépens de la mère; car enfin, si elle perd de ce côté, cette légère perte n'est-elle pas remplacée au décuple par l'absence de la menstruation? C'est peut-être pour éviter la pléthore, suite nécessaire de l'aménorrhée chez les femmes un peu fortes, que la nature prévoyante accompagne le commencement de la grossesse d'inappétence, de dégoût plus ou moins prononcé. Vers trois mois et demi quatre mois, l'appétit se développe; il ne doit point être satisfait par de longs repas qui ne se renouvelleraient que rarement : l'alimentation et les repas seront légers et convenablement répétés. Que dans tout le temps de la grossesse la femme garde un juste milieu pour la nourriture. Si la trop

grande abondance d'alimens peut nuire, l'on a fort bien remarqué aussi que la misère prédispose à l'avortement, et peut même le déterminer en minant les forces et la santé.

Comme les boissons font partie de l'alimentation, en ce qu'elles sont digérées, et que plusieurs fournissent à l'économie des matériaux de nutrition, je dois aussi en parler. Pour boire pendant ses repas, la femme usera de vin vieux, et le trempera de plus ou moins d'eau, selon sa force et son tempérament. Quand elle aura une soif intense à étancher, les sirops de limons, de mûres, de groseilles, conviennent fort bien. L'usage des liqueurs est généralement défendu. Il en est de même des infusions chaudes excitantes; aussi devraient-elles se priver de leur café à l'eau, si elles en ont l'habitude, ou au moins ne plus en prendre que la moitié de ce qu'elles en consommaient auparavant. Elles se garderont de boire à la glace : cette imprudence a souvent été suivie de l'avortement.

Excrétions. Les résidus de la digestion s'amassent dans le rectum et la vessie. Ces deux réservoirs, comprimés par la matrice, qui augmente tous les jours de volume, ont besoin d'être vidés plus souvent. Il faudra donc obéir de suite à la sensation qui indiquera le besoin d'expulser les fèces et les urines. Dans le cas où ces fonctions ne s'exécuteraient pas bien, on y remédierait par des lavemens, de légers laxatifs, et enfin par la sonde, si les urines s'accumulaient dans la vessie. Ce sera à l'aide de linge blanc souvent renouvelé que l'on entretiendra la perspiration cutanée dans de justes bornes.

Exercice. On doit prendre un juste milieu entre les différens préceptes donnés par les médecins, préceptes ayant trait aux exercices corporels auxquels les femmes enceintes doivent se livrer. L'exemple journalier des femmes de la campagne qui font beaucoup d'exercice, et qui, loin d'en éprouver des accidens, traversent sans orage les époques de la gestation, de la parturition et de l'allaitement, condamne la pratique employée jadis envers la reine et les autres dames

de la famille royale. Cette pratique absurde et dangereuse les confinait dans leur chambre et leur lit pendant toute leur grossesse. Il faut également éviter l'excès contraire. Un exercice modéré, voilà ce qui convient; les soins actifs que réclame la direction d'un ménage; les promenades à pied, ne dégénérant jamais en fatigue, surtout au lever du soleil, dans une voiture bien suspendue sur un sol bien uni, dans un bateau sur une eau tranquille, etc. Mais que, sous prétexte d'obtenir un accouchement heureux, la femme grosse n'aille pas lever des fardeaux, sauter, danser, faire des marches forcées, monter à cheval, se livrer à une voiture mal suspendue, dans un chemin peu uni, etc.; elle mettrait en danger sa santé, ses jours, ceux de son enfant.

Comme l'exercice de nos sens affecte plus spécialement le centre nerveux, les femmes, pendant leur grossesse, feront fort bien de fuir toutes les sensations qui pourraient porter l'exaltation, le trouble dans l'économie. Ce serait bien ici le lieu de défendre le rapprochement des sexes; mais comment interdire la jouissance des plaisirs que le mariage permet? Il faut cependant être très-sobre sur cet article, et, dès que la grossesse est un peu avancée, ne point se servir de certaines positions qui ne seraient pas sans danger. Enfin des soins soutenus, bien dirigés, doivent entourer la jeune mère pendant la gestation; point de brutalité, de prédictions fâcheuses, de terreurs sur les peines et les chances d'un premier accouchement, etc. On doit éloigner d'elle tout ce qui pourrait la révolter, affecter fortement son moral. Cependant une remarque singulière, c'est qu'un grand nombre de femmes enceintes qui frémissent, se pâment à la mort d'un animal quelconque, vont contempler, sans effroi, les cadavres putréfiés que l'on expose à la Morgue, se portent, avec fureur, au spectacle atroce d'un supplice ordonné par les lois.

Mon sujet est circonscrit dans les soins hygiéniques à donner à une jeune mère. Je ne parlerai donc point des accidens de la grossesse; ils rentrent dans le cadre des études nosologiques. Ainsi je passe à l'histoire des envies.

Dans le vulgaire, on appelle *envies* les taches plus ou moins irrégulières que l'on remarque sur la peau des nouveau-nés. On attribue ces envies à une influence de la mère sur l'enfant quand elle ne peut satisfaire ses appétits dépravés ou bizarres. Ces taches varient par la forme, l'étendue, la couleur, la proéminence; elles sont assez souvent couvertes de longs poils. Dues à une affection de la peau, ces taches anormales offrent une dilatation très-marquée d'un grand nombre de veinules et d'artérioles qui, inextricablement enlacées, forment un véritable tissu érectile accidentel : dans plusieurs on remarque des battemens isochrones à ceux du cœur. Je sais que le préjugé est fortement enraciné ; ce n'est pas ce qui doit nous empêcher de le combattre.

D'abord, jusqu'à présent, on n'a pu encore démontrer qu'il existe des communications nerveuses entre la mère et l'enfant. Ce dernier me paraît donc à l'abri de toutes les influences que pourraient lui causer les impressions, mêmes très-fortes, de sa mère. Combien de femmes dont la grossesse a été traversée par mille appétits dépravés qui n'ont pu être satisfaits, par mille objets dégoûtans, hideux, qui se sont offerts à leurs yeux, sans que leurs enfans en aient souffert la moindre atteinte. L'exemple contraire, c'est-à-dire de femmes qui ont satisfait tous leurs appétits, qui n'ont été affectées pendant leur grossesse par aucun objet désagréable, et qui donnent naissance à des enfans tachés, s'inscrit également contre l'admission de la possibilité des envies. Je sais que l'on dit : C'est bien une fraise, une mûre, etc., car elle rougit à l'époque de la floraison de ces fruits. Le froid, en portant sur toute la périphérie du corps la sédation et l'astriction, a refoulé le sang dans les régions les plus intérieures de notre corps, et, par suite, les prétendues envies ont pâli; mais au printemps, le soleil, vainqueur de l'hiver, reprend sa domination, annonce sa présence vivifiante sur notre hémisphère, en y lançant des torrens de lumière, de chaleur et d'électricité. Alors la nature sort de son long deuil, se montre pleine de vie. Le cœur augmente d'énergie, ainsi

que toutes les autres fonctions; la peau, doucement excitée, se laisse aborder par une plus grande quantité de sang dont le flot est plus impétueux; le tissu érectile accidentel, qu'on nomme *envie*, rougit, et cette circonstance, coïncidant avec la floraison des fraises, des mûres, etc., on en conclut que ce sont les répétitions des appétits dépravés de la mère qu'elle transmet au fœtus. L'ignorance des masses, soutenue d'un passage de l'Ancien Testament, et du crédit dont jouissent encore certains charlatans dans les campagnes qu'ils rançonnent, qu'ils épouvantent en menaçant de jeter des sorts, ont seuls pu entretenir, propager une erreur populaire dont il serait fastidieux d'énumérer ici tous les dangers.

Le mot assez long et un peu barbare de *mégalanthropogénésie*, ou l'art de faire des enfans d'esprit, par *Robert*, ainsi que le poëme latin de Claude Quillet, qui a trait à la procréation de beaux enfans, ne sont que ces rêveries de l'esprit humain dont on ne saurait trop déplorer les erreurs. Quoi qu'il en soit, ces idées ne sont pas nouvelles; elles sont ressuscitées des anciens, surtout pour ce qui a trait à la callipédie. (*Hippocrate*, Aph. 41 et 47, sect. 5.) Cependant rien ne répugne à admettre que, par une combinaison, un croisement des tempéramens, l'on ne puisse obtenir des résultats satisfaisans; mais, comme dans ce cas l'on ne consulte que son inclination et les convenances, nous ferons bien de nous contenter des gens d'esprit actuels, en attendant ceux que pourra nous fournir par la suite la mégalanthropogénésie.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses plus ou moins gratuites, la femme, après avoir porté pendant neuf mois dans ses flancs le produit de la conception, met au jour un nouvel être. Tout cela ne donne pas encore le titre de mère; il faut qu'elle nourrisse son enfant, pour connaître des sensations, des plaisirs qu'il n'est donné de goûter qu'à celles qui remplissent ces pénibles, mais bien doux devoirs. En livrant son enfant aux soins d'une mercenaire, elle se prive du bonheur de recueillir le premier sourire qui errera sur ses lèvres, de lui apprendre

à balbutier les tendres noms de père, de mère!... enfin de celui d'encourager, par sa présence, ses premiers pas, débiles, incertains et chancelans.

Mais portons nos regards dans l'intérieur d'une famille dont la marâtre refuse, sans raison, son sein à l'innocente victime de ses plaisirs : une nourrice salariée se charge d'élever cet enfant; son lait, déjà ancien, est trop indigeste pour des organes encore si délicats, et jamais elle ne lui prodiguera les soins d'une tendre mère. Pris à bail, le petit individu est rapporté à la maison : il fuit ses frères, ses sœurs, son père, sa mère!... C'est un étranger pour eux, ils sont étrangers pour lui : voyant sa nourrice, il les fuit, tombe dans ses bras, à la honte de celle qui lui a donné le jour. La première leçon qu'on lui donne dans cette maison est celle de l'ingratitude : on lui apprend à repousser sa nourrice, sa mère par ses bienfaits! Aussi, que doit-on attendre d'un pareil être? Il sera pour les auteurs de ses jours une source de larmes et de regrets : une prédilection marquée pour celui qui aura sucé le lait maternel armera le frère contre le frère, les deux époux l'un contre l'autre. A qui la faute? A ces derniers. S'ils avaient, dès le berceau, accoutumé leurs enfans aux actions utiles et louables, au lieu d'en faire les agens de leurs volontés, les instrumens de leur pouvoir, les trophées de leur vanité, les hochets de leur oisiveté, on ne rencontrerait pas si souvent des bienfaités ingrats. Mais la cause première de toutes ces calamités a pris sa source dans l'oubli de tous les devoirs conjugaux : les époux unis, cessant de s'aimer, se fuient, désertent leur maison, n'y rentrent que pour se quereller, suscitent la guerre parmi leurs enfans, par de criminelles préférences, et les abandonnent tous à mille habitudes vicieuses. Les époux, au contraire, qui s'aiment, élèvent leurs enfans suivant la saine raison, les chérissent; ils sont pour eux des moyens d'union que l'on ne peut rompre, ils se rapprochent, se trouvent heureux dans leur maison, ne cherchent point de distraction à leurs ennuis dans le tourbillon dévorant d'un monde pervers. De cette manière, ils goûtent des plaisirs sans remords, surveillent l'éducation de leurs en-

fans, se procurent, pendant le cours de leur vie, des jouissances et des secours qui se font sentir, à chaque instant; ils assurent à leur vieillesse des appuis et des consolations contre les besoins et les calamités, de toute espèce, qui affligent cet âge.

Maintenant, traçons le portrait de la femme coupable qui cherche à donner la mort à l'être que son sein renferme. Nous avons vu qu'il y avait des mères qui livraient leurs enfans aux soins des nourrices; il est des monstres qui ne veulent pas en faire, et qui cherchent à provoquer l'avortement par toutes sortes de moyens, pour se soustraire aux devoirs de la maternité. La chose n'est pas aussi récente que l'on pourrait le croire : Juvénal, armé du fouet sanglant de la satyre, se plaint très-énergiquement de ce que les femmes du bon ton n'accouchent plus depuis qu'elles ont découvert le moyen de se faire avorter (1). Ovide parle également des manœuvres que l'on employait de son temps, et parlait, sans détours, aux dames romaines (2). Je ne dirai point quels sont les moyens que l'on peut employer pour atteindre cette fin homicide; seulement, que la femme perverse, qu'elle manque ou qu'elle atteigne à son but, sache que toute tentative pour y arriver est un crime, et que la nature équitable lui fera payer cher la transgression de ses lois les plus importantes. Faisant ici abstraction des remords qui tourmentent la coupable, et des châtimens que lui réserve la justice humaine, si son crime est décou-

---

(1) *Sed jacet aurato vix ulla puerpera lecto,*
Tantùm artes hujus, tantùm medicamina possunt,
Quæ steriles facit atque homines in ventre necandos.

JUVÉNAL.

(2) *Vestra quid effoditis subjectis viscera telis,*
Et nondùm natis dira venena datis?
Hæc neque in armeniis tigres fecêre latebris,
Perdere nec fœtus ausa leæna suos.
At teneræ faciunt, sed non impunè, puellæ;
Sæpè suos utero quæ necat, ipsa perit.

OVIDE.

vert, elle n'en est pas moins, à mes yeux, une femme perdue. Elle ne prendra pas impunément les substances dites *abortives;* et, quoiqu'elle ne succomberait pas à leur action et aux pertes qui suivent ordinairement l'avortement provoqué, elle reste exposée à mille maladies. Une vie remplie de chagrins et d'infirmités dégoûtantes, des leucorrhées, des métrites chroniques, des squirrhes, des cancers, une constitution que rien ne peut plus relever : voilà le triste cortége qui précipite prématurément dans la tombe la femme qui a pu se rendre coupable d'un si grand crime. Il faut cependant avouer que le seul instinct du meurtre et le désir de se soustraire à la maternité ne sont pas les causes les plus fréquentes des nombreux avortemens provoqués que l'on remarque. L'opprobre qui s'attache à la triste condition des filles mères leur fait choisir entre le crime et le déshonneur. Celles qui ont le courage de mettre au grand jour leur faiblesse, devraient trouver un peu plus d'indulgence. Un préjugé, qui certainement à son bon côté, séquestre ces malheureuses de la société, par l'idée d'infamie qui les accompagne. Elles n'ont plus qu'à mourir, après avoir été un objet de scandale et de mépris publics qui ont remplis d'amertume et de trouble le reste de leur vie. Quelle n'est pas la triste position de ces malheureuses victimes de la séduction? Elles restent chargées des frais d'entretien et d'éducation d'enfans dénués de père, jetés sur la terre, nus, abandonnés, mourant de faim, ne pouvant implorer de leurs mères qu'un pain mendié qu'ils arrosent de leurs larmes.

Le préjugé, dans l'intérêt de la morale, qui déshonore la fille mère, peut-il balancer le nombre et l'énormité des crimes qu'il provoque par les avantages qu'il procure, en offrant une digue au libertinage? Comme le mal ne peut être coupé dans sa source, il faut au moins tâcher d'en atténuer les effets. Pour atteindre ce but, il ne faudrait pas que les séducteurs jouissent d'une impunité complète. Les victimes de la séduction ne sont pas déjà assez malheureuses d'être exposées à toutes les incommodités qui précèdent, accompagnent et suivent l'état de maternité ; elles ne sont pas assez malheureuses d'y

être pour leur honneur; il faut encore que, malgré leur faiblesse, elles soient chargées de l'alimentation, de l'entretien de la conséquence d'un moment d'erreur! Non : la victime de la séduction doit avoir droit à une indemnité qui, sans lui rendre son honneur, la mette à l'abri du besoin, et lui permette d'élever son enfant. L'on préviendrait de cette manière un bon nombre d'infanticides, et l'alternative d'un mariage ou d'une pension alimentaire arrêterait les entreprises inconsidérées des suborneurs.

Quoiqu'ayant failli, la fille enceinte mérite autant d'égards pendant la grossesse que la femme mariée. Ainsi, les parens envers leurs enfans, les maîtres envers leurs domestiques, doivent être remplis d'égards, ne pas les accabler de reproches et de mauvais traitemens. C'est le vrai moyen de désespérer une femme que sa position rend déjà assez malheureuse, et que ces brutalités très condamnables pourraient porter à des excès sur lesquels on n'aurait plus qu'à gémir.

Nonobstant toutes les améliorations que réclame encore la fréquence de l'avortement prémédité, nous devons nous féliciter de vivre dans un siècle où l'esprit philosophique a fait disparaître de nos lois des dispositions qui, pour arrêter le libertinage, ne faisaient que multiplier l'avortement et l'infanticide : par exemple, les amendes honorables à la porte des églises, les amendes pécuniaires, la distinction dans les cérémonies du baptême et de l'enterrement entre l'enfant légitime et l'enfant naturel, comme si ce dernier devait supporter l'oppobre qui couvre le front de ses parens, comme si les fautes n'étaient pas personnelles, etc., etc.

Il ne faut cependant pas croire que tous les avortemens sont la suite des moyens criminels employés par la mère, ou par d'autres personnes, de son consentement. Divers accidens, diverses circonstances peuvent donner lieu à l'expulsion prématurée du fœtus. Quand ces avortemens spontanés arrivent, ils exigent de très-grandes précautions de la part du médecin et de la mère; mais ils ne sont pas aussi pernicieux, pour la santé, que ceux qui sont provoqués.

Je viens bien de parler des devoirs de la véritable mère et des fau-

tes, des crimes, de celle qui n'a pas d'entrailles; mais, parce qu'une femme ne nourrit pas son enfant, il ne faut pas en conclure qu'elle ne fait nul cas des devoirs qu'impose la maternité. J'en connais dont le plus grand regret fut de ne pouvoir allaiter leur enfant : les maladies, la position sociale, etc., en furent la cause. Je borne à cet exposé la tâche que je m'étais imposée, et je laisse à d'autres le soin de traiter plus dignement ce sujet. Heureux si mon premier essai a pu diriger la jeune mère, la préserver de quelques dangers, et ramener dans le chemin de la vertu et du repentir la femme coupable!

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*edente* PARISET).

I.

Mulier in utero gerens ab acuto aliquo morbo corripi, lethale. *Sect.* 5, *aph.* 30.

II.

Mulier in utero gerens, sectâ venâ abortit, et magis, si major fuerit fœtus. *Ibid.*, *aph.* 31.

III.

Mulieri in utero gerenti, si alvus multùm fluxerit, periculum ne abortiat. *Ibid.*, *aph.* 34.

IV.

Mulieri in utero gerenti, si mammæ ex improviso graciles fiant, abortit. *Ibid.*, *aph.* 37.

V.

Si mulieri in utero gerenti purgationes prodeant, fœtum sanum esse impossibile. *Ibid.*, *aph.* 60.

VI.

Si mulieri purgationes non prodeant, neque horrore, neque febre superveniente, cibi autem fastidia ipsi accidant; hanc in utero gerere putato. *Ibid.*, *aph.* 61.